

TARIF MAXIMUM APPLICABLE AU 1er JANVIER 2025

1. HABITATION/TERRAIN À CONSTRUIRE	
PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES* TTC**
Jusqu'à 44 999 €	4 000 € (Forfait)
De 45 000 € à 60 000 €	9 %
De 60 001 € à 75 000 €	8,5 %
De 75 001 € à 100 000 €	8 %
De 100 001 € à 125 000 €	7,5 %
De 125 001 € à 150 000 €	7 %
De 150 001 € à 200 000 €	6,5 %
De 200 001 € à 250 000 €	6,25 %
De 250 001 € à 300 000 €	6 %
De 300 001 € à 350 000 €	5,75 %
De 350 001 € à 400 000 €	5,50 %
Au-dessus de 400 000 €	5 %

2. GARAGE ET STATIONNEMENT	
PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES* TTC**
Inférieur ou égal à 10 000 €	3 000 €
Supérieur à 10 000 €	4 000 €

3. LOCAL A USAGE PROFESSIONNEL OU COMMERCIAL, ENTREPRISES, BUREAUX	
PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES* TTC**
Inférieur ou égal à 60 000 €	8,5 %
Supérieur à 60 000 €	7,5 %

* Honoraires maximums indiqués suivant arrêté en date du 01 janvier 2025.

** Les prix maximums affichés TTC sont assujettis à une TVA au taux de 20 %. Honoraires à la charge de l'acquéreur sauf stipulation contraire au mandat de vente.

*** Offert si mandat signé auprès de notre agence

CONTACTEZ-NOUS :	02 98 33 10 33 contact.l2m.brest@orpi.com
-------------------------	--

L'agence titulaire d'une carte portant la mention « ne peut recevoir de fonds » pour son activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce ne peut recevoir ni détenir aucun fonds, effet ou valeur.

TARIF APPLICABLE AU 1er JANVIER 2025
HORS ZONES TENDUES ET TRÈS TENDUES

	RÉMUNÉRATION TTC**	PART PROPRIÉTAIRE	PART LOCATAIRE
TAUX D'HONORAIRES GESTION			
Taux d'honoraires de base	8,40 % des encaissements	8.40 % du quittancement	-
Garantie du paiement des loyers impayés (en sus des honoraires de base de gestion)	-	2,50 % du quittancement (sans VL)	-
TAUX D'HONORAIRES DE LOCATION / LOCAUX D'HABITATION NUE OU MEUBLES (SOUMIS A LA LOI DU 06/07/1989) Les honoraires facturés au propriétaire seront à minima équivalents à ceux incombant au locataire.			
Honoraires d'entremise, de négociation	-	-	-
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	12 % du loyer annuel	6 % du loyer annuel (plafonné à 8 €/m ²)	6 % du loyer annuel (plafonné à 8 €/m ²)
État des lieux d'entrée (Organisation, état des lieux, traitement)	-	3 €/m ² de surface habitable	3 €/m ² de surface habitable
GESTION DU CONTENTIEUX			
Honoraires de gestion du dossier contentieux (à compter du commandement de payer)	Vacation horaire	100 %	-
DIAGNOSTICS			
Réalisation des diagnostics (DPE-ERNT)	Frais réels	100 %	-
AUTRES PRESTATIONS			
Delivrance congé locataire par voie extra-judiciaire	Frais réels	100 %	-
État préparatoire à la déclaration de revenus fonciers	Maison 60 €/lot* Appart 75 €/lot*	60 €/lot 75 €/lot	-
Déclaration de TVA	80 €/an	80 €/an	-
Gestion de sinistre (déclaration, établissement devis, expertise) HORS GLI	Vacation horaire	100 %	-
Suivi administratif et financier des gros travaux dépassant le cadre de l'entretien	Vacation horaire	100 %	-
Honoraires de constitution, de suivi, de dossiers de type ANAH, PACT HABITAT	200 €	100 %	-
Avenant au bail (charge demandeur)	100 €	100 %	100 %
Autres prestations occasionnelles	Vacation horaire	100 %	-
AUTRES LOCAUX / BOX / PARKING	115 € honoraires de location et de rédaction (part propriétaire et part locataire)		
VACATION HORAIRE			
Heures ouvrables : 09h00-12h30 et 13h30-17h30	100 €	100 €	-
Hors heures ouvrables : avant 09h00 et après 17h30	120 €	120 €	-
BAIL COMMERCIAL ET PROFESSIONNEL (BAIL, AVENANT ET RENOUVELLEMENT)			
Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie (sur le loyer annuel HT x 9 ans)	-	0,72 %	0,72 %
Honoraires de rédaction d'actes pour chaque partie : révision triennale.	-	490,04 €	490,04 €
À charge du locataire :			
Honoraires de location (sur le loyer hors taxes et hors charges de la 1ère période triennale)	-	12 %	-

* Les montants indiqués correspondent à ceux prévus par le décret N°2014-890 du 01 août 2014 et pourront faire l'objet d'une révision chaque année dans les conditions définies par le décret.

** Le % actuel de TVA de 20 % étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.
• 2 lots et plus : à partir de 90 € TTC sauf pour un immeuble complet 110 € - 25 € TTC pour 1 parking.